

APPEL INTERNATIONAL ET TRANSEUROPEEN À LA SOLIDARITÉ AVEC VINCENZO VECCHI !

***PARCE QUE NOUS, MEMBRES DE COLLECTIFS ET D'ORGANISATIONS
ASSOCIATIVES, SYNDICALES ET POLITIQUES, SOMMES CONCERNÉ.E.S.***

Qui est Vincenzo Vecchi et pourquoi doit-on empêcher son renvoi en Italie ?

Vincenzo Vecchi a été arrêté le 8 août en Bretagne sous le coup de deux Mandats d'Arrêt Européen (MAE), pour des condamnations à 13 et 4 ans de prison en Italie. Des peines prononcées sans preuve et totalement disproportionnées eu égard aux prétendus faits reprochés. Vincenzo avait participé tout d'abord en 2001 à Gênes à la manifestation contre le G8 et en second lieu en 2006 à Milan à une manifestation anti-fasciste non autorisée. Cette dernière s'opposait à un défilé du parti d'extrême droite, « Fiamma tricolore » qui aurait dû être interdit pour apologie du fascisme, selon la « loi Scelba ».

Comme de nombreux autres italiens, il a été victime de la répression par le «Code Rocco», hérité des années fascistes de Mussolini, sous l'intitulé de "saccages et pillage" qui se base sur la notion de « concours moral ». Il s'agit d'un principe de culpabilité collective totalement contraire à la présomption d'innocence et aux droits fondamentaux. Il permet de condamner de 6 à 15 ans de prison la seule présence à une manifestation sans preuve matérielle. Cette loi a été réactivée pour condamner Vincenzo et ses camarades à de très lourdes peines. ^[1]

Le Comité de soutien à Vincenzo a prouvé que le MAE émis pour la condamnation relative à la manifestation antifasciste de Milan en 2006 est illégal, mensonger et donc déloyal, puisque la peine a déjà été effectuée. ^[2] Il a également démontré que le MAE pour la manifestation contre le G8 à Gênes en 2001 est incomplet et non conforme à la loi. C'est pourquoi, la Cour d'Appel qui traite la question a demandé un complément d'information à la justice italienne. ^[3]

Rappelons la répression extrêmement brutale qui a marqué le contre-sommet de Gênes. Elle a traumatisé toute l'Italie, et dissuadé plusieurs générations d'italiens d'exercer leur droit de manifestation. Un étudiant altermondialiste y a été tué d'une balle dans la tête. Des centaines d'autres personnes ont été battues (par exemple à l'école Diaz ^[4], une vraie "boucherie" selon un policier inculpé), enfermées, humiliées et torturées. «À Gênes, un nombre incalculable de personnes innocentes ont subi des violences physiques et psychologiques qui les ont marquées à vie », a reconnu le chef de la Police en 2017. ^[5]

Cette violente répression policière fut condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) ^[6] et par Amnesty International ^[7], mais fut l'objet d'une impunité totale : aucun procès n'eut lieu suite au décès de Carlo Giuliani, et aucune peine de prison ne fut effectuée par les carabinieri. Le G8 de Gênes marque un tournant à la fois dans les luttes et dans les réponses apportées par les États en Europe. Voilà pourquoi le cas de Vincenzo montre que nous pouvons toutes et tous un jour ou l'autre être directement touché.e.s, toutes et tous concerné.e.s.

Pour bien comprendre le Mandat d'Arrêt Européen

Le MAE mis en place pour remplacer le processus d'extradition en Europe ne crée qu'un rapport administratif automatique entre justices, où la société civile ne peut plus intervenir, particulièrement en ce qui concerne les prisonnier.e.s politiques. Toute action sur le pouvoir politique pour empêcher la remise d'une personne à un pays tiers est vain étant donné que ce même pouvoir politique ne peut désormais plus ni se prononcer, ni empêcher ce renvoi... ^[8]

Pia Klemp, la capitaine allemande des navires de sauvetage de migrants le Luventa, puis Sea Watch-3, accusée par la justice italienne de "suspicion d'aide et de complicité à l'immigration illégale" en est un très bon exemple.^[9] Si une condamnation était prononcée et confirmée par la Cour de Cassation italienne, Pia Klemp ne pourrait trouver refuge dans aucun pays européen, hormis s'il y avait vice de procédure.

Le cas de Vincenzo démontre bien qu'un État peut falsifier voire fabriquer un MAE dans l'intention vindicative de récupérer un.e militant.e qu'il veut faire taire en l'emprisonnant. Ce MAE est assorti de contreparties totalement insuffisantes pour faire respecter nos droits fondamentaux et procéduraux. Dès lors, nous sommes en droit de nous interroger : **Combien ne sont jamais dénoncés comme tel sur les 18 000 à 19 000 MAE émis chaque année ?** ^[10] **Le MAE est dénoncé par des organisations des droits de l'Homme comme « permettant de museler les opposants politiques, notamment par une extension abusive de la notion de « terrorisme » qui peut englober désormais toute expression politique tant soit peu radicale. »** ^[11]

Il y a, dans l'intégration de juridictions d'exception à l'arsenal législatif, une dérive répressive extrême et délétère de plus en plus pesante. Partout en Europe, « le maintien de l'ordre » joue la carte de l'escalade, les violences policières se déchaînent, et des lois liberticides sont adoptées. En France, la « loi anti-casseur » est utilisée pour réprimer les luttes en rejetant la responsabilité de la violence sur les manifestant.e.s, les altermondialistes, les écologistes, les jeunes dans les cités, les gilets jaunes, les migrants aux frontières... Elle permet des arrestations pour le seul délit de « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations et des violences », comme le « concours moral » de la « loi Rocco » en Italie.

Comment dès lors ne pas s'inquiéter du sort réservé aux personnes arrêtées dans ce contexte de montée des mouvements d'extrême-droite ? Quel garde-fou existerait-il réellement si ce monde venait à rebasculer dans « l'innommable » ? Comment pourrait-on protéger au nom de la Charte universelle des droits de l'homme celles et ceux qui s'opposent pour des idées ? **C'est pour toutes ces raisons que nous refusons que Vincenzo Vecchi soit remis aux autorités italiennes. Dans le contexte politique actuel, nous ne voulons pas qu'il devienne un trophée de la politique répressive menée par le gouvernement italien, ni que la justice française s'en fasse le relais.**

Nous pouvons affirmer que Vincenzo Vecchi, comme les autres « de Gênes » et ceux « de Milan », est un prisonnier politique. Il a été condamné à des peines disproportionnées, sans besoin de prouver sa culpabilité, et donc illégales puisque sans aucun respect des « procédures judiciaires communes » ni de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.^[8]

Nous appelons toutes les collectifs et organisations associatives, culturelles, syndicales et politiques à signer cet appel à la libération de Vincenzo Vecchi et à la remise en cause de cette arme de répression qu'est le Mandat d'Arrêt Européen.

Nous appelons à rejoindre tous les rassemblements demandant la libération de Vincenzo, à soutenir les initiatives contre la criminalisation du droit de manifester.

Le Comité de soutien à Vincenzo

www.comite-soutien-vincenzo.org

[facebook](#) - [Pétition](#) - [Youtube](#)

Pour signer l'appel : appel.vincenzo@gmail.com

Notes de bas de page

[1] Infokiosques.net, 24/09/2012 https://infokiosques.net/lire.php?id_article=975

[2] Le décret officiel est téléchargeable (en italien) sur le site du Comité de soutien à Vincenzo <https://www.comite-soutien-vincenzo.org/documents-a-diffuser/>

[3] "Le Télégramme", 23/08/2019 <https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes/vincenzo-vecchi-la-justice-demande-un-supplement-d-information-23-08-2019-12365760.php>

[4] Film « Diaz » (2013), cf. fond documentaire du Comité de soutien à Vincenzo Vecchi : <https://www.comite-soutien-vincenzo.org/info-kiosque-genes-2001/>

[5] "Libération", 20/07/2017 https://www.liberation.fr/planete/2017/07/20/g8-a-genes-des-manifestants-ont-ete-tortures-admet-le-chef-de-la-police-italienne_1585042

[6] "Le Monde", 7/04/2015 https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/07/l-italie-condamnee-par-la-cedh-pour-des-violences-policieres-lors-du-g8-de-genes-en-2001_4611183_3214.html

[7] Communiqué "Amnesty international", 5/04/2005 <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/italie-g8-de-genes-un-proces-attendu-et-bienvenu>

[8] *Pour plus d'information sur le mandat d'arrêt européen (MAE), voir le texte du Comité de soutien à Vincenzo, "Comment le MAE gangrène les libertés fondamentales : l'affaire Vincenzo Vecchi." À télécharger bientôt sur le site : www.comite-soutien-vincenzo.org/*

[9] "L'Obs", 12/06/2019, <https://www.nouvelobs.com/migrants/20190612.OBS14266/mobilisation-pour-l-humanitaire-pia-klemp-poursuivie-en-italie-pour-avoir-sauve-des-migrants-en-mer.html>

[10] « Le Monde », 9/10/2019 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/10/09/le-recours-au-mandat-d-arret-europeen-par-les-procureurs-fragilise_6014811_3224.html

[11] « Mille Babords », 8/03/2011 <https://www.millebabords.org/spip.php?article16791>